

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 17 MARS 2022

Membres : 23

Présents : 17

Votants : 19

Date convocation : 8 mars 2022

Date affichage : 8 mars 2022

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Tilly la Campagne le jeudi 17 mars 2022 à 19 h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DEGRENNE Fabrice, DORE Myriam, HUBERT Romain, BIRGUL Hacer

Absents excusés : VIVIEN Béatrice (pouvoir à Myriam DORÉ), CARDON Vincent (pouvoir à Xavier HAY), CECIRE Sandrine (pouvoir à Florence BOUCHARD), CARLAT Céline (pouvoir à Yolande Tani), VILLAIN Frédéric

Absent : BOURSIN Thomas.

Pas d'observations sur le précédent compte rendu.

Monsieur Romain HUBERT a été nommé secrétaire de séance.

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Les travaux de l'aire de covoiturage de Rocquancourt se termineront en mai 2022.

- Il est demandé aux élus de confirmer les plages horaires proposées pour la tenue des bureaux de vote des élections des 10 et 24 avril.

- Population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par commune : 1681 habitants à Castine-en-Plaine dont 399 à HF, 1025 à Rocquancourt et 257 à TLC

- Soutien à l'Ukraine : la commune a acheté un drapeau Ukrainien pour Rocquancourt. Voir si possibilité d'en mettre également à Hubert-Folie et Tilly la Campagne. La préfecture a transmis un nouveau lien pour les propositions d'hébergement pour les réfugiés ukrainiens. Le secrétariat de la mairie se charge de rappeler les personnes qui se sont inscrites sur l'ancien lien. Une diffusion sera faite sur le site et l'application.

- Un effectif de 175 élèves est prévu à la rentrée prochaine de septembre 2022. L'inspectrice académique a acté l'ouverture d'une classe supplémentaire.

- Enquête mobilités prévue début d'année sera réalisée entre fin février et fin mai, due à la vague Covid en janvier

- L'activité batterie de GDE est suspendue. L'arrêté préfectoral du 16 décembre 201 est suspendu par un arrêté préfectoral du 10 mars 2022 pour une durée de 3 semaines. Cela permettra à GDE de réaliser des essais d'installations complémentaires de filtration

- Une réunion d'informations a eu lieu fin janvier concernant les TIG. C'est une démarche volontaire de la commune. Les dossiers sont à élaborer avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'insertion et d'approbation).

- Espace FranceRénov' : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un nouveau service public de la rénovation énergétique appelé Francerénov a été mis en place par l'État. La maison de l'habitat est l'espace FranceRenov de Caen la Mer. Elle continue d'informer, orienter et accompagner tous les habitants de CLM dans leur projet de rénovation et d'adaptation de leur logement

- ZFE (zone de faible émission) = instauration obligatoire de cette zone pour toute agglomération supérieure à 150 000 habitants d'ici au 31 décembre 2024.

- Projet éolien Fontenay/ Fresney le Puceux. La commune de Castine-en-Plaine n'est pas invitée aux réunions et concertations concernant ce projet. Une invitation a été envoyée à tous les élus pour une conférence débat avec un avocat, spécialiste de l'éolien, le samedi 2 avril prochain. Une réunion d'informations aura lieu le vendredi 18 mars de 12h à 18h30 dans la salle du conseil de Fontenay par NEOEN et WDP (porteurs de projet)

Une pétition à l'initiative du collectif de sera mise à disposition dans le hall de la mairie.

### AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN DE VALAMBRAY

Comme énoncé au dernier conseil municipal, les documents concernant ce projet ont été envoyés à chaque élu pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Les communes de Bourguébus et Le Castelet n'ont pas encore délibéré. La mairie de Valambray n'est pas favorable au projet.

L'extension du parc éolien se rapproche de Conteville.

Monsieur Hay demande pourquoi être contre un projet qui ne nous impacte pas.

Vote du conseil municipal : 2 voix pour le projet, 4 abstentions et 15 voix contre le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis défavorable au projet d'extension du parc éolien de Valambray.

### **SOLDE DU VOYAGE ERASMUS**

46 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 partent en voyage en Grèce du 6 au 11 juin 2022, dans le cadre du programme Erasmus.

Le coût du voyage est de 35775.38€. La somme de 10620 € a déjà été versée. Il reste donc un paiement de 25155.38€.

Le budget total accordé pour le projet s'élève à 41 446€.

Budget restant : 41 446 – 35 775.38 = 5670.62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré de valider les paiements restant pour le projet Erasmus.

### **DÉCLARATION DES SERRES DE JARDIN**

Pour rappel, les abris de jardins sont exonérés de taxe d'aménagement. Il n'y a pas de délibération concernant les serres de jardin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de taxe d'aménagement les serres de jardin d'une superficie inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>. Une déclaration de travaux reste obligatoire pour toute construction d'une surface comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>.

### **OUVERTURE D'UN DEMI POSTE D'ATSEM**

Considérant l'arrivée de 33 enfants en petite section à la rentrée de septembre 2022, la directrice de l'école de Castine-en-Plaine a demandé s'il serait possible d'avoir un demi-poste d'Atsem pour la nouvelle classe. Il s'agirait d'une classe de 2 niveaux Grande Section et CP. La commune n'a pas l'obligation d'avoir une atsem pour les classes de GS.

Madame la maire propose l'ouverture d'un poste d'Atsem pour le travail exposé ci-dessous :

Aide à l'enseignante pour la classe de grande section CP le matin, et renfort ménage des classes après le temps scolaire.

Les horaires de travail proposés sont les suivants : 8h30 à 13h et 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les périodes scolaires ainsi que 42 heures de ménage pendant les vacances scolaires.

Le conseil municipal décide la création d'un poste dans les conditions mentionnées ci-dessus, sous réserve qu'une huitième classe soit effectivement ouverte. Ce poste sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée hebdomadaire de travail de 26 heures sur les périodes scolaires, et 42 heures de ménage réparties sur les vacances scolaires. Cela représente 978 heures de travail par an. Le temps de travail sera annualisé sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 juillet 2023 soit un temps de travail lissé de 20.53/35<sup>ème</sup> heures hebdomadaires. Ce poste fera l'objet d'un contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3-3, 4<sup>o</sup> de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 juillet 2023. Madame la maire fixera le taux de rémunération qui se fera sur la base de l'échelle indiciaire C1. Madame la maire est mandatée pour signer le contrat correspondant.

### **POSTE RENFORT CANTINE ET GARDERIE**

Compte tenu des prévisions d'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école et donc également en cantine, Madame la maire demande l'ouverture d'un poste en renfort cantine pour s'occuper des enfants ainsi qu'après le temps scolaire en aide au ménage des classes.

Les horaires de travail proposés sont les suivants : 11h30 à 14h et 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les périodes scolaires.

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel dans les conditions mentionnées ci-dessus, sous réserve qu'une huitième classe soit effectivement ouverte. Ce poste sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée hebdomadaire de travail de 18 heures sur les périodes scolaires Le temps de travail sera annualisé sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 juillet 2023 soit un temps de travail lissé de 13.60/35<sup>ème</sup> heures hebdomadaires. Ce poste fera l'objet d'un contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3-3, 4<sup>o</sup> de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 juillet 2023. Madame la maire fixera le taux de rémunération qui se fera sur la base de l'échelle indiciaire C1. Madame la maire est mandatée pour signer le contrat correspondant.

### **POSTE DE SOUTIEN AGENT TECHNIQUE**

Le 16 septembre 2021, le conseil municipal délibérait pour autoriser Madame la Maire à signer un contrat pour le recrutement d'un agent technique dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences. L'emploi était ouvert pour une durée de 20 heures de travail hebdomadaire, et n'a attiré aucun candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler l'offre d'emploi dans le cadre d'un contrat PEC, mais sur une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Le poste est à pourvoir pour le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Les autres caractéristiques de la délibération restent inchangées.

Départ Sylvie Jacques.

### **POSTE SERVICE COMPTABLE**

Compte tenu du départ à la retraite, en juillet 2023, de l'agent en charge de la comptabilité, il est nécessaire de réfléchir à son remplacement.

Madame la maire propose pour l'instant d'ouvrir un poste de 20 heures de travail hebdomadaire. Ce temps de travail pourra être augmenté en fonction de l'avancement des travaux d'investissement.

## POINT TRAVAUX

### 1- Informations sur la médiathèque et la salle polyvalente :

- Médiathèque (phase APD) :

Une réunion avec le bureau d'étude structure (Ibatec), le bureau de contrôle (Qualiconsult), le bureau géotechnique (Erda), l'AMO (M. Coutanceau), l'architecte (ADN) et la mairie aura lieu jeudi 17 Mars afin de revoir le problème de conception du bâtiment vis-à-vis du PPRM. Ibatec a fait les préconisations de conception (joints de structure, soubassement et maçonnerie renforcés). Ces préconisations doivent être validées par Qualiconsult. Prévoir un surcoût. Phase chiffrage : dépôt de pc envisageable rapidement.

- Salle Polyvalente :

La demande de PC était incomplète. Une demande de complément d'informations à Schneider est en cours.

### 2- Aménagement d'une nouvelle classe pour la rentrée 2022/2023 :

**Projet :** L'ouverture d'une 8<sup>ème</sup> classe est prévue pour la rentrée scolaire. Vu les investissements en cours sur la commune et sur l'école, et afin de ne pas réduire la surface de la cour, il est proposé de transformer la salle de motricité (bungalow) en salle de classe. La surface de cette pièce (55m<sup>2</sup>) est supérieure aux recommandations du ministère (50m<sup>2</sup>). Il est cependant envisagé de remplacer une extrémité du bungalow par une partie pleine afin de permettre un meilleur aménagement (tableau,...). Une consultation est en cours chez bungaloc. Pour rappel, la location du bungalow est prise en charge par l'assurance jusqu'à la construction de la salle polyvalente.

La commission travaux valide le projet d'aménager l'espace motricité en salle de classe.

### 3- Rénovation chauffage/isolation/éclairage de l'école :

**Rappel du projet :** Suite au projet de remplacement du chauffage de l'école et au bilan énergétique la commune a décidé d'améliorer l'isolation (des combles) et de remplacer l'éclairage (passage au LED). L'objectif est de bénéficier des aides de financement et des CEE (géré par Caen La Mer).

#### **Isolation :**

Les entreprises consultées : HARET DECO (Bretteville sur Odon) et ISOLPLAF (Bourguebus)

| entreprises | Descriptifs prestation   | Total (TTC)                              |
|-------------|--|--|
| HARET DECO  | R=6. Faux plafond 600x600. Flocon R=7 au niveau des combles du bureau de la directrice. (209m <sup>2</sup> ) | 11 304,73€ (flocons)<br>10 259,29€ (R=6) |
| ISOPLAF     | R=6. Faux plafond 600x600. (221 m <sup>2</sup> )   | 15 402,92€ (R=6)                         |

La commission propose de retenir la société HARET DECO et souhaite une isolation avec un R de 7 dans les pièces où la hauteur le permet. L'entreprise a mis à jour le devis qui s'élève à 13920 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre l'avis de la commission et de retenir la proposition de l'entreprise Haret Déco pour un montant de 13920 €. Madame la maire est autorisée à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents permettant la réalisation de cette décision.

#### **Eclairage LED :**

**Descriptif :** Le passage au LED permet une économie d'énergie d'environ 50%. Les CEE obtenus sont par contre peu élevés (de l'ordre de 3€ par appareil). Il existe une technologie intelligente (DALI) qui permet de faire varier l'intensité de l'éclairage en fonction de la luminosité extérieure. Cegelec 3S a chiffré cette possibilité (qui nécessite des capteurs dans chaque classe) pour information. Il déconseille sa mise en œuvre pour plusieurs raisons : technicité importante, travaux plus conséquent (passage d'un bus) et manque d'intérêt dans notre région (peu de luminosité). ICF a la même analyse. Enfin le chiffrage des entreprises fait suite à leur étude d'éclairage.

Les entreprises consultées : ICF (St martin de Fontenay) et CEGELEC 3S (Cormelles le Royal)

| entreprises       | Descriptifs prestation      | Total (TTC) |
|-------------------|-----------------------------|-------------|
| <b>CEGELEC 3S</b> | <b>Eclairage LED simple</b> | 10 241,41€  |
|                   | Eclairage LED DALI          | 17 169,92€  |
| ICF               | Eclairage LED simple        | 19 638,85€  |

Présentation du bilan d'éclairage par entreprise.

La commission propose de retenir la société CEGELEC 3S avec la solution d'éclairage LED simple. L'entreprise devra mettre à jour son devis afin d'ajouter quelques appareils oubliés au niveau de la bibliothèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre l'avis de la commission et de retenir la proposition de l'entreprise CEGELEC pour un montant de qui devra être mis à jour. Madame la maire est autorisée à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents permettant la réalisation de cette décision.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Chesnel demande si des petites annonces peuvent être mises sur l'application afin de la rendre plus active : les petites annonces ne sont pas l'objet de l'application qui doit rester à vocation "communale".

- Madame Sueur rappelle la présence de rats sur Tilly. Elle souhaite que les camions intervenant sur la création du lotissement soient vigilants par rapport aux clôtures. Madame Bouchard rappelle que la réalisation du lotissement est en cohérence avec ce qui avait été établi dans le PLU de Tilly la Campagne lors du précédent mandat.

- Monsieur Hay demande pourquoi les arbres ont été élagués. Les arbres ont été élagués sur demande d'un riverain. Les arbres abattus étaient implantés trop près des limites de réalisation des clôtures. De plus, les racines des arbres soulèvent par en droit le revêtement de la voie verte.

Il regrette qu'une phrase dans le dernier flash info mette en cause les agriculteurs qui acceptent les éoliennes sur leurs terres. Il considère que ce sont des accusations gratuites. Madame la maire répond que c'est un constat et non une accusation. Le flash ne sera pas modifié.

Monsieur Mathon informe de l'avancée du lotissement de Tilly, arrivé en fin de viabilisation, et de celui de Rocquancourt dont les plantations sont en cours.

Il transmet la demande de Monsieur Bossuyt, ancien conseiller municipal qui fait partie de l'association AAMABA. Cette association réalise des forages en Afrique. Monsieur Bossuyt propose de venir faire une présentation des actions menées, dans la mesure où la commune verse une subvention à cette association.

Monsieur Robert rappelle la commission budget de mardi 22 mars 2022 à 18 heures à Rocquancourt.

Il demande si des actions sont prévues pour aider les réfugiés ukrainiens. Une réflexion sera menée pour soutenir les familles accueillantes, par exemple en récoltant des denrées alimentaires.

Monsieur Hubert fait part de la labellisation « terre de jeux » de la commune. Cela permet de faire partie d'un réseau de communes et permet à la commune de participer à des événements en lien avec les jeux olympiques.

Les inscriptions aux foulées de Castine sont lancées.

Réunion d'adjoints :

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 5 avril 2022.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.